

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2921

Société :

Actif  Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SABIL DRISSE

Date de naissance : 21/06/1954

Adresse : R.A.S

Tél. : 06 61 67 21 11

Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. J. SIBAI

CARDIOLOGUE

Angle 38, Bd. Jalla Yacout et  
Rue El Aaar - Casablanca

Tel: 05 22 43 78 79 - 05 22 43 78 90

Date de consultation : 22/09/2024

Nom et prénom du malade : SABIL DRISSE

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : SL Cardi

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 27/10/2024

Signature de l'adhérent(e) : DRISSE



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/02/2024				Dr. TAOUFIK LAHLOU CARBOLE OGD Angle 38 Rue El Arabe Agout et 1, Rue El Arabe Agout et 05 22 43 79 80
28/02/2024				

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
BENABDERRAHIM INPF: 05400044	28/02/2024	183,20

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
Dr. TAOUFIK LAHLOU Pharmacie Biologiste Laboratoire Firdaous Kénitra - Tél.: 05 37 37 19 78 INPF: 05400044	24/02/2024	B 250 + PC	241,50 DH

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of the dental arch with numbered teeth from 1 to 8 on both upper and lower arches, with a coordinate system (D,				

F

CLINIQUE CARDIOLOGIQUE FRANCEVILLE

مصحة القلب والشرايين فرانس قيل

Dr. Jamali SIBAI  
CARDIOLOGUE

091123718 - All. N° 15397 - R. Casablanca

\* VIGNETTE

NEBILET® 5mg

28 comprimés

PPV 87DH50

V140977/10

\* VIGNETTE

NEBILET® 5mg

28 comprimés

PPV 87DH50

V140977/10

olanca le,

28.03.2024

M. SABAI DR BS

BSB made in

IRBESARTAN 300 mg 1g/1j

87,50 x 2

175

Nebilet 5 mg 1/2g/1j

1S

pentox 200 mg 1g/1j



Beclodonze 1g x 2 j

154,10 x 2

300,20

Nolip long 1g/1j

1S

Et pour 2 mois

483,20

~~Dr. Jamali SIBAI~~  
CARDIOLOGUE

091123718 - All. N° 15397 - R. Casablanca

Angle 38, Bd. Lalla Youssouf et 1, rue El Barai

2000 Casablanca - OSM - 06.81.20.08.59

393, Boulevard Ghandi - Casablanca - Maroc

Tél : +212 522 23 26 27 - Fax : +212 522 99 30 26 - Réanimateur de garde : +212 522 42 21 61

E-mail : [cliniquefranceville@cliniquefranceville.com](mailto:cliniquefranceville@cliniquefranceville.com) - Site Web : [www.cliniquefranceville.ma](http://www.cliniquefranceville.ma)

# Docteur Jamal SIBAÏ

CARDIOLOGUE

Diplômé de la Faculté de Médecine  
de Paris

Horaires d'ouverture :  
du Lundi au Jeudi 9h à 15h  
Samedi du 9h à 11h

Fermé le vendredi, Samedi après-midi et le dimanche

N° d'identification du praticien : 091129718

Casablanca, le

22/04/2013

أوقات العمل من الإثنين إلى الخميس من س 9 إلى س 15

والسبت من س 9 إلى س 11

العيادة مغلقة يوم الجمعة والسبت بعد الزوال والأحد

Dr. J. SIBAÏ  
CARDIOLOGUE  
Angle 38, Bd. Lalla Yacout et  
1, Rue El Araar - Casablanca  
Tél.: 05 22 48 79 79 - 05 22 48 78 90

Dr. SIBAÏ Dr. SIBAÏ

Tunisie à Alger

Dr. J. SIBAÏ  
CARDIOLOGUE  
Angle 38, Bd. Lalla Yacout et  
1, Rue El Araar - Casablanca  
Tél.: 05 22 48 79 79 - 05 22 48 78 90





# مختبر التحاليل الطبية فردوس LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES FIRDAOUS

Taoufik LAHLOU

Biologiste

Dr. Maha Lahlou Ep. El Filali

Medecin Biologiste

توفيق لحلو

إحيائي

د. مها لحلو الفيلالي

طبيبة إحيائية

Driss

Matricule :

NOTE D'HONORAIRES N° : F 02 24a 028

Prél. du : 27/02/2024

## Examens demandés :

(Code) + Analyse

(B149) Troponine

(HN) Prelevement

B

250

DH

335

9

11.5

TOTAL :

B 259

294.5 DH

A PAYER (AMO: Coefficient 1.10) : 294.5 DH

Arrêté la présente note d'honoraire à la somme de :

DEUX CENT QUATRE VIGNT QUATORZE DIRHAMS 50 CTS



053000444

Dr Taoufik LAHLOU  
Pharmacie Biologiste  
Laboratoire Firdaous  
Kenitra - Tel: 05 37 37 19 78

322, Avenue Mohamed V - KENITRA - Tél. : 05 37 37 19 78 - Fax : 05 37 37 23 81

R.C. : 26966 - Patente: 20806500 ICE: 001534180000020 C.N.S.S.: 1026857

IFU: 28808030 T.V.A.: 571379 INPE(Taoufik): 053000444 INPE(Maha): 057163362 - E-mail: tlahlou@hotmail.com



# مختبر التحاليل الطبية فردوس

## LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES FIRDAOUS

Dr. Taoufik LAHLOU

Biologiste

Diplômé de la Faculté de Médecine  
et de Pharmacie de Bordeaux (France)

Dr. Maha Lahlou Ep. El Filali

Medecin Biologiste

Diplômée de la Faculté de Médecine et de Pharmacie - Rabat

د. توفيق لحلو

إحصائي

خريج كلية الطب والصيدلة بجامعة بوردو (فرنسا)

د. مها لحلو الفيلالي

طبيبة إحصائية

خريجة كلية الطب والصيدلة بالرباط

Nom : SABIL Driss  
Dr

Prel. du : 27/02/2024 Heure : 15:42

### EXAMENS BIOCHIMIQUES DU SANG

TROPONINE I ULTRA SENSIBLE (TNHS) : 0.0041 µg/l

4.1 ng/l

Réaction ELFA (Enzyme Linked Fluorescent Assay) (Vidas)

- Exclusion d'une atteinte	Inf. à 0.002 µg/l	Inf. à 2 ng/l
- Zone d'observation	entre 0.002 et 0.100 µg/l	entre 2 et 100 ng/l
-Atteinte du myocarde	Sup. ou égal à 0.100 µg/l	Sup. ou égal à 100 ng/l

Dr. MAHA LAHLOU EL FILALI  
Médecin Biologiste  
Laboratoire Firdaous  
Kenitra - Tél.: 05 37 37 19 73